



Albi, le 17 juin 2019

## Communiqué de presse

### **Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) : 59 associations soutenues en 2019 dans le Tarn**

Avec le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), **l'État soutient 59 associations tarnaises pour un total de 180 955€.**

Le FDVA est un outil d'animation et de financement du tissu associatif dans sa diversité, notamment pour former des bénévoles. Depuis 2018, le gouvernement a abondé ce fonds pour qu'il finance aussi **l'activité globale d'associations de terrain** et de **nouveaux projets**. Il vise à assurer la diversité de la vie associative locale, à soutenir le développement ou la consolidation de projets structurants, et à valoriser l'engagement bénévole.

Dans un souci de transparence publique, sont associés à la gouvernance locale de ce fonds un conseiller départemental, trois élus locaux désignés par l'association des maires du Tarn et quatre experts associatifs proposés par le Mouvement associatif Occitanie. Avec les représentants des services de l'État, ils participent au sein du collège départemental du FDVA à la définition des priorités de l'appel à projets, peuvent consulter les dossiers déposés et donnent un avis sur la programmation.

L'appel à projets pour 2019 a été diffusé le 18 février 2019 par les services de l'État et les mouvements associatifs. La note d'orientation était téléchargeable sur le site internet de la préfecture du Tarn.

La campagne a permis de recueillir 188 dossiers présentés par des associations tarnaises provenant de différents secteurs associatifs : sport, culture, social, loisirs et vie sociale, jeunesse et éducation populaire, environnement, éducation et formation, défense des droits, emploi et insertion.

L'instruction a été réalisée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et les propositions ont été arrêtées par le collège départemental présidé par le représentant de Monsieur le préfet du Tarn. **59 dossiers ont été retenus pour un montant total de subventions de 180 955€.**

Les aides accordées aux associations varient entre 1000€ et 22000€, avec une part importante comprise entre 1000 et 3000€, ce qui satisfait les demandes de petites associations locales en milieu rural, cibles privilégiées de cet appel à projets. La programmation permet également de soutenir les associations labellisées « centre de ressources et d'information pour les bénévoles » (CRIB) qui informent, orientent et conseillent les nombreux bénévoles associatifs dans leurs projets.

Le paiement de ces subventions aux associations sera effectué entre fin juin et début juillet par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie (DRJSCS). La liste des associations retenues est consultable en ligne sur le site de la DRJSCS Occitanie : [occitanie.drjscs.gouv.fr](http://occitanie.drjscs.gouv.fr)

---

#### **Contacts Presse :**

Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 - [eugenie.durand@tarn.gouv.fr](mailto:eugenie.durand@tarn.gouv.fr)  
Charlotte-Émeline DANTY – 05 63 45 60 87 – [charlotte-emeline.danty@tarn.gouv.fr](mailto:charlotte-emeline.danty@tarn.gouv.fr)  
ASTREINTE COMMUNICATION (après 18h, week-ends et jours fériés) - 06 08 36 07 22  
Courriel : [pref-communication@tarn.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn.gouv.fr) - Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>